

Avicenne

Jean-Verdier





René-Muret

ACCUEILLIR

Livret d'accueil du personnel Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis





| Les HUPSSD | Travailler aux HUPSSD |
|---|---|
| - Edito1 | • Vos droits et obligations 12-14 |
| - Repères & chiffres clés2 | - Santé et qualité de vie au travail |
| • Nos valeurs 3 | . Service de médecine au travail . Service social du personnel |
| Les hôpitaux du GH | . Psychologues du personnel . Sécurité et santé au travail |
| . René-Muret | Prévenir les risques professionnels |
| - Les pôles et instances67 Les instances | . Les troubles musculo-squelettiques . Les risques psycho-sociaux |
| . Le Comité Exécutif Local (CEL) . La Commission de Surveillance | . Les risques chimiques . Que faire en cas d'accident du travail ? |
| . Le Comité Technique d'Etablissement Local (CTEL) . Le CHSCT | - Crèches et AGOSPAP 18 |
| La Commission Médicale d'Etablissement Locale (CMEL) La Commission Locale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CLSIRMT) La Commission Des Usagers (CDU) | Relations avec les usagers 19 . Les chargés des relations avec les usagers . Les médiateurs . Les associations . Les cultes |
| | Vigilances et risques |
| Votre arrivée dans le GH | . Risque infectieux . Sécurité |
| • Vos démarches ৪৭ | . Sécurité . Sécurité des personnes et des biens . Sécurité incendie |
| - Loi Informatique et Libertés 9 | . Securite interiore |
| - Votre gestionnaire RH10 | • Informez-vous |
| • Formation continue11 | Réunions d'équipe et réunions d'encadrement Intranet L'Actu-GH, le journal interne du GH AP-HP Pro, l'appli mobile des professionnels de l'AP-HP Réseaux sociaux Site internet du groupe Rapport d'activité |



Didier Frandji Directeur Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

Au nom de l'ensemble des équipes, je vous souhaite la bienvenue au sein des Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis.

Notre groupe hospitalier occupe une position majeure sur le territoire de santé de Seine-Saint-Denis et quel que soit votre poste dans l'établissement, vous participez à l'accomplissement de sa mission de service public hospitalier.

Les Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis offrent une prise en charge de qualité dans toutes les grandes spécialités médicales et chirurgicales, et les patients bénéficient d'un accompagnement de proximité reconnu et apprécié.

Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous permettre de mieux connaître notre organisation et vous guider dans votre quotidien afin de réussir au mieux votre intégration parmi nous. Vous y trouverez des informations pratiques qui pourront vous servir tout au long de votre parcours professionnel.





700 000

73 166

SÉJOURS EN MCO(2) DONT **35 491** FN HOSPITALISATION COMPLÈTE ET **37 675** EN

HOSPITALISATION PARTIELLE 359 807

CONSULTATIONS EXTERNES

114 028 **PASSAGES AUX**

URGENCES ADULTES 70 605

ENFANTS 34 303 GYNÉCOLOGIE 9 120 80 059 JOURNÉES EN SSR⁽³⁾

63 455 JOURNÉES EN SLD(4) 137 SÉJOURS EN PSYCHIATRIE

585 ACCOUCHEMENTS

15 196

ACTES OPÉRATOIRES

8 039 EN AMBULATOIRE

SALLES D'OPÉRATION

GREFFES

PROGRAMMES D'ETP(6)

PERSONNES ACCUEILLIES DANS LES PASS



PROFESSIONNELS AU SERVICE DES PATIENTS

445

MÉDECINS SENIORS(1)

SOIT 702 PERSONNES

188 INTERNES **ÉTUDIANTS** HOSPITALIERS

028 PERSONNELS

SOIGNANTS (1) (HOSPITALIERS. MÉDICO-TECHNIQUES ET

SOCIO-ÉDUCATIFS) DONT 1 036 INFIRMIER-ES(1)

3 PERSONNELS **ADMINISTRATIFS.** TECHNIQUES ET OUVRIERS(1)

UN BUDGET DE

13.6 M€ D'INVESTISSEMENT COURANT

UN HÔPITAL ACCUEILLANT

12 REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES FAMILLES **20** ASSOCIATIONS ET **80** BÉNÉVOLES INVESTIS **AUPRÈS DES PATIENTS**



UN GROUPE HOSPITALIER

D'ENVERGURE

6 PÔLES

2 PASS(5)

49 SERVICES

95 LITS TOUTES **DISCIPLINES CONFONDUES**

180 PLACES D'HÔPITAL **DE JOUR** DONT

EN CHIRURGIE AMBULATOIRE

4 CENTRES DE RÉFÉRENCE MALADIES RARES

COORDONNATEUR

3 CONSTITUTIFS

UN HOPITAL

UNIVERSITAIRE

550 PROJETS **DE RECHERCHE EN** COURS

CENTRE RECHERCHE **CLINIOUE**

TUMOROTHÈOUE

CENTRE INTÉGRÉ OBÉSITÉ

CENTRE DE RESSOURCES **BIOLOGIQUES** 12 PHRC

31 ESSAIS INSTITUTIONNELS

87 ESSAIS **ACADÉMIOUES**

180 ESSAIS **INDUSTRIELS**

624 **PUBLICATIONS SCIENTIFIOUES**

UN CENTR

D'ENSEIGNEMENT



ÉTUDIANTS DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE PARIS 13 ET DANS L'UFR DE PHARMACIE

Le Manifeste des Valeurs de l'AP-HP

Travaillant à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, nous nous reconnaissons une responsabilité particulière pour porter collectivement une haute conception du service public hospitalier, être à la pointe de la médecine, faire bénéficier l'ensemble de nos patients des meilleurs soins, être un acteur majeur de la solidarité.

Nous souhaitons mériter la confiance de nos patients. Nous aspirons à ce que la qualité de notre prise en charge et notre intégrité leur donnent envie d'apprécier, de respecter et d'être fiers du plus grand centre hospitalier universitaire européen que nous avons l'honneur de servir.

Nous attachons du prix à la dignité de la personne humaine. Nous faisons tout pour favoriser l'égal accès à des soins de qualité.

Notre action est tournée vers le soin, vers l'innovation, vers la transmission des savoirs et des valeurs.

Nous considérons qu'aucune maladie, aussi rare soit-elle, ne doit être négligée, qu'aucune souffrance ne doit être ignorée, qu'aucun patient ne peut être laissé de côté.

Nous entendons concilier nos missions de proximité avec notre rôle de recours. Avec les universités auxquelles nous sommes liés, nous assumons pleinement nos responsabilités

de centre hospitalier universitaire de l'Ile-de-France, tout en exerçant des missions nationales et en contribuant au rayonnement international de notre pays et de sa médecine. Au-delà du soin, de l'enseignement et de la recherche, nous nous reconnaissons une responsabilité d'acteur de la santé publique.

Nous cherchons à nous améliorer constamment, en nous interrogeant sur nos pratiques, en nous formant, en adaptant nos organisations, en étant soucieux des ressources qui nous sont confiées, en travaillant avec nos partenaires, en écoutant les patients. Nous sommes attachés à la notion d'équipe.

Si le rôle de nos responsables est de veiller à ce que nos organisations et nos moyens rendent compatibles au quotidien nos conditions de travail avec ces valeurs, notre responsabilité collective est de faire en sorte que nos pratiques individuelles et en équipe, soient en adéquation avec ces valeurs.

Nous considérons qu'il est de notre devoir d'être en première ligne pour défendre une conception exigeante de l'hôpital public face à toute tentation de remise en cause pour des raisons financières ou idéologiques.

Engagements

Nous sommes attachés à garantir un libre et égal accès aux soins, dans les meilleurs délais, sans condition de ressources, sans discrimination et dans le respect de la laïcité ; les partenariats que nous nouons avec d'autres établissements, avec la médecine de ville, avec les acteurs sanitaires et sociaux y contribuent.

Nous garantissons le respect des droits des patients et devons tout mettre en œuvre pour qu'ils expriment librement leur choix et leur consentement. Ils sont acteurs de l'amélioration de la qualité du service public hospitalier notamment par l'expression de leurs attentes, de leur satisfaction et de leurs suggestions. Nous avons à leur égard un devoir d'hospitalité.

Nous fédérons nos compétences au sein d'équipes ; tous les métiers de l'hôpital nous permettent d'assurer la continuité des différentes activités hospitalières, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Nous avons à cœur d'intégrer pleinement nos collègues, avec une volonté particulière pour les personnes porteuses

d'un handicap et l'absence de toute discrimination et le maintien d'une tradition de compagnonnage à l'égard des plus jeunes.

Nous échangeons dans un esprit de respect mutuel afin de permettre l'épanouissement personnel de chacun au sein de l'équipe, qui contribue à la richesse de nos relations professionnelles et à la satisfaction de travailler ensemble. La qualité de vie au travail participe à des soins de qualité.

Nous cultivons nos connaissances et nous nous attachons à les partager et les transmettre. Nous sommes engagés dans une démarche continue d'innovation, d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en déclarant les événements indésirables, en travaillant sur nos erreurs et en réfléchissant collectivement à nos défauts d'organisation pour les corriger.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des représentants des usagers et l'importance de l'action des bénévoles et des volontaires au sein de nos hôpitaux.

Les Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis constituent l'un des 12 groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Les HUPSSD regroupent l'hôpital Avicenne à Bobigny, l'hôpital Jean-Verdier à Bondy et l'hôpital René-Muret à Sevran.

Le groupe hospitalier est associé à l'université Paris XIII (Villetaneuse - Bobigny - Saint-Denis, COMUE Sorbonne Paris Cité). Il assure une mission d'enseignement importante avec l'accueil de plus de 650 internes et étudiants en médecine. Il abrite également deux instituts de formation en soins infirmiers et un institut de formation aide-soignant.



Nos atouts

- Une position majeure sur le territoire de santé de la Seine-Saint-Denis
- Des soins à tous les âges de la vie
- Une complémentarité entre les hôpitaux
- Une dimension universitaire qui positionne le groupe comme un acteur essentiel du territoire.

Les Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis exercent une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche. Les HUPSSD proposent des parcours patients très complets, notamment dans le domaine du cancer et de l'obésité, ses deux axes forts. L'axe cancer offre une prise en charge d'excellence en médecine et chirurgie du thorax. La prise en charge experte de la femme et de l'enfant avec un centre d'assistance médicale à la procréation (AMP), la filière gériatrique bien structurée, le centre d'excellence européen de l'hypertension artérielle (HTA) et le SAMU 93 sont des atouts avérés du groupe hospitalier. Sans oublier l'approche innovante du traitement de la pathologie inflammatoire et les défis futurs dans les maladies tropicales infectieuses et contribuent pleinement à sa mission de CHU.

Les hôpitaux

Avicenne

Situé à Bobigny, l'hôpital Avicenne assure à la fois une prise en charge de proximité de la population du territoire, avec un Service d'Accueil des Urgences et le SAMU 93, et une prise en charge spécialisée dans la plupart des disciplines médicales et chirurgicales. L'hôpital Avicenne propose un plateau médico-technique performant avec notamment deux gamma-caméras, de nouveaux blocs opératoires, un TEP Scan et une IRM de dernière génération.





lean-Verdier

L'hôpital Jean-Verdier est situé à Bondy. Doté d'une maternité, d'une unité d'hospitalisation pour les grossesses à haut risque et d'un service de néonatologie (niveau 2b), l'hôpital Jean-Verdier développe une prise en charge d'excellence de la femme et de l'enfant. Cette position est renforcée par la présence d'un centre d'assistance médicale à la procréation (AMP), du CECOS et de la consultation de préservation de la fertilité. Il accueille également l'UNIté de Diagnostic et d'Evaluation Pluriprofessionnelle (UNIDEP), premier centre de diagnostic de l'autisme pour enfants et adolescents en Seine-Saint-Denis, en collaboration avec l'établissement public de santé de Ville-Evrard. L'hôpital Jean-Verdier dispose également d'un service d'urgences adultes et pédiatriques et détient une expertise reconnue dans les maladies du foie.

René-Muret

Situé à Sevran, l'hôpital René-Muret propose une unité SSR (soins de suite et de réadaptation) Nutrition-obésité unique sur le territoire de santé, une hospitalisation de court séjour gériatrique, des soins de suite et de réadaptation, des soins de longue durée, des soins palliatifs ainsi qu'un service d'addictologie. L'offre ambulatoire se compose d'une policlinique proposant des consultations pluridisciplinaires, d'un hôpital de jour, d'une unité d'imagerie conventionnelle et d'une consultation en addictologie.



Les 6 pôles

Les Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis sont formés de six pôles médicaux d'excellence.

Pôle d'Activités Cancérologiques Spécialisées

Chef de pôle : Pr Emmanuel Martinod Cadre paramédical de pôle : Elsa Olivieri Cadre administratif de pôle : Corinne Vilain

Pôle Femmes et Enfants

Chef de pôle : Dr Eric Lachassinne Sage-femme coordinatrice : Christelle Amisse

Sage-femme coordinatrice : Christelle Amisse Cadre administratif de pôle : Frédéric Pouplard

Pôle Accueil Urgences Imagerie (intensif)

Chef de pôle : Pr Frédéric Adnet Cadre paramédical de pôle : Sylvie Bourhis Cadre administratif de pôle : Shanti Losco

Pôle d'Activités Interventionnelles, Ambulatoires et Nutritionnelles

Chef de pôle : Pr Philippe Wind

Cadre paramédical de pôle : Stéphanie Deslandes Cadre administratif de pôle : Vanessa Katty

Pôle ICARE

Médecine Interne, Inflammation, Infection, Inter-âge et REéducation

Chef de pôle : Dr Jean-Jacques Monsuez Cadre paramédical de pôle : Najat Benarab Cadre administratif de pôle : Véronica Coelho

Pôle Biologie, Pathologie et Produits de Santé

Chef de pôle : Pr Antoine Martin

Cadre paramédical de pôle : Brigitte Renier Cadre administratif de pôle : Oria Oualid

Chaque pôle est un regroupement de secteurs, services et unités fonctionnelles ayant des activités de soins complémentaires. Le pôle s'appuie sur des objectifs d'activité et de qualité fondés sur un projet partagé entre les équipes et décliné dans le cadre d'un contrat conclu avec la direction.



Les instances

Le Comité Exécutif Local (CEL)

assiste le directeur dans la conduite et le pilotage du groupe hospitalier ainsi que dans le suivi de l'exécution des contrats de pôle. Il est composé directeur, du président de la commission médicale d'établissement locale (CMEL), du coordonnateur général des soins, du doyen de la Faculté de médecine, des responsables des pôles médicaux et médico-techniques et des responsables des pôles administratifs. Sont également membres invités permanents : le vice-président CMEL, de la le responsable Département d'Information Médicale et le représentant de la CME Centrale.

- Président : Didier Frandji, directeur du groupe hospitalier
- Vice-Président : Pr Yves Cohen, président de la CMEL.

La Commission de Surveillance

a pour mission d'émettre des avis ou de formuler des vœux sur le fonctionnement du groupe hospitalier et notamment sur le projet d'établissement et sur l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

 Président de la Commission de Surveillance : Gérard Aoustin, adjoint au Maire de Bobigny.

Le Comité Technique d'Etablissement Local (CTEL)

est composé de représentants du personnel élus sur les listes syndicales. Ses missions sont d'émettre des avis ou de formuler des vœux sur le fonctionnement du groupe hospitalier et notamment sur le projet d'établissement, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses, le plan de formation du personnel, le bilan social, les conditions et l'organisation du travail, le tableau des effectifs, leur répartition et les horaires de travail.

- Président : Didier Frandji, directeur du groupe hospitalier
- Secrétaire : Sylvie Bouvier, syndicat CGT.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

contribue à la protection de la santé et de la sécurité des professionnels de l'hôpital et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure, et à l'amélioration des conditions de travail. Il en existe un sur chaque site du groupe hospitalier.

La Commission Médicale d'Etablissement Locale (CMEL)

est l'instance représentative de la communauté médicale sur le groupe hospitalier. Elle donne son avis sur la répartition des emplois médicaux, les nominations sur ces emplois, le plan stratégique et les finances, les programmes d'investissement et les modifications de structures médicales.

- Président : Pr Yves Cohen
- Vice-Président : Dr Georges Sebbane.

La Commission Locale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CLSIRMT)

associe les acteurs du soin à la conduite générale de la politique de l'hôpital. Elle est consultée sur la recherche dans le domaine des soins et l'évaluation de ces soins, l'organisation générale des soins et l'accompagnement des malades, l'élaboration d'une politique de formation, l'évaluation des pratiques professionnelles, la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

 Président : Christophe Sebert coordonnateur général des soins.

La Commission Des Usagers (CDU)

est un lieu de dialogue et d'échange, au sein de l'hôpital. Elle contribue à l'amélioration de la qualité l'accueil des personnes malades, de leurs proches et de la prise en charge. Elle offre notamment la possibilité à chaque usager de saisir pour toute plainte ou réclamation un médiateur médecin ou non médecin en fonction de la nature du problème rencontré, et de voir cette plainte ou cette réclamation examinée par la commission afin d'y apporter une solution. Présente sur chaque site, elle est présidée par le directeur de l'hôpital. Vous venez d'intégrer les Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis, bienvenue! Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre groupe hospitalier.

Avant votre prise de fonction, vous devez effectuer plusieurs démarches.

Vos démarches

Pour ce faire, vous devez vous rendre au service des ressources humaines (personnel non médical) ou à la permanence du personnel médical de votre site afin d'être accompagné dans vos différentes démarches, notamment en ce qui concerne :

- Votre visite à la médecine du travail
- Votre tenue professionnelle et votre carte professionnelle obligatoire
- Vos accès au self-service RH vous permettant d'accéder aux informations concernant votre carrière.

S'identifier de façon visible (nom, prénom et fonction) est une obligation à l'hôpital. Cela permet aux patients et aux usagers de savoir qui est leur interlocuteur.

La carte professionnelle

Votre carte professionnelle est une carte nominative et personnelle qui sert à justifier de votre appartenance professionnelle à l'AP-HP. Cette carte précise votre métier.

Elle est valable 3 ans et vous est délivrée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) au moment de votre embauche (sous réserve d'inscription au fichier ADELI ou à votre ordre professionnel pour les CPS).

Son port visible est obligatoire

Il y a 2 types de cartes :

- La Carte de Professionnel de Santé (CPS) pour les professions à ordre : médecin, chirurgiendentiste, pharmacien, sage-femme, infirmier, infirmier spécialisé, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue.
- La Carte de Personnel d'Etablissement (CPE) pour l'ensemble des autres agents en activité à l'AP-HP.

Dès fin 2017, cette carte sera également utilisée pour le paiement au restaurant du personnel. Une carte de self provisoire pourra vous être délivrée.



Le badge

Outre la carte professionnelle, et en fonction de la pratique dans votre service, vous pourrez également être invité à porter un badge indiquant votre nom et votre fonction.

La couleur de ce badge dépend de votre métier

Rouge pour le personnel médical Bleu pour le personnel paramédical Gris pour le personnel administratif Vert pour le personnel technique et ouvrier

Orange pour les étudiants en médecine (externes)

La demande de badge d'identification s'effectue par l'intermédiaire de votre cadre, chargé de centraliser les demandes de son service et auprès de la direction de la communication via intranet, rubrique Communication / Boîte à outils.

Pensez-y!

Dès votre prise de fonction, vous devez voir avec votre cadre s'il vous faut :

- Un compte utilisateur et une adresse e-mail auprès du service informatique. Tous les agents de l'AP-HP ont droit à disposer d'une adresse de courriel professionnel. Vous pouvez la faire activer en vous connectant sur intranet
- Une ligne téléphonique
- Si vous reprenez une ligne existante, pensez à transmettre vos coordonnées et à informer le standard.



Information Loi Informatique et Libertés

La loi Informatique et Libertés vise à garantir la bonne utilisation des fichiers informatiques comprenant des éléments d'identification et prévenir l'utilisation abusive de ceux-ci. Dans ce cadre, l'ensemble des fichiers contenant de tels éléments sont déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Conformément aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant.

Votre gestionnaire Ressources Humaines

Vous avez un gestionnaire attitré qui gère votre dossier administratif. Pour obtenir des informations et communiquer vos documents, rendez-vous au bureau de la DRH de votre site.

| PERSONNEL NON MÉDICAL | Avicenne | Jean-Verdier | René-Muret | |
|--------------------------|--|--|----------------------------------|--|
| Jour | Du lundi au vendredi | Du lundi au vendredi | Du lundi au vendredi | |
| | 13H30-15H30 | 13H30-15H30 | 13H30-15H30 | |
| Nuit | Deux fois par mois à | Deux fois par mois | Deux fois par mois à | |
| | partir de 6H30 | de 6H-8H | partir de 6H30 | |
| Lieu | Face aux urgences Bât. modulaire RdC | Rez-de-jardin Couloir de la direction | Bât. Madeleine Brès 1er étage | |

| PERSONNEL MÉDICAL | Avicenne | Jean-Verdier | René-Muret | |
|----------------------|--|--|--|--|
| Jour | Du lundi au vendredi 10H-12H et 14H-16H30 | Du lundi au vendredi 10H-12H et 14H-16H30 | Mardi après-midi 14H-17H | |
| Lieu | Face aux urgences Bât. modulaire 1er étage | Rez-de-jardin Couloir de la direction | Bât. Madeleine Brès 1 ^{er} étage | |



Formation continue



Au sein de la DRH, le Département du Développement Professionnel prépare et met en œuvre un plan de formation annuel afin de répondre aux priorités de l'établissement, aux projets des pôles ainsi qu'aux besoins recueillis lors de la campagne d'évaluation professionnelle. L'entretien professionnel est un moment privilégié avec votre cadre pour échanger sur les projets du service et votre projet professionnel, afin de déterminer les formations correspondant à vos besoins.

Une commission «formations diplômantes et diplômes universitaires» est organisée tous les ans. Elle sélectionne les dossiers des agents qui pourront bénéficier d'un financement et s'inscrire dans une formation universitaire. Un appel à candidature a lieu chaque année au premier trimestre.

Les programmes et dates de formations sont disponibles depuis l'intranet du GH, rubrique Formations > catalogue de formations.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Département du Développement Professionnel.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe formation par mail : formation.hupssd@aphp.fr pour obtenir davantage de renseignements.

Contact

Le cadre de proximité est votre premier interlocuteur. N'hésitez pas à le solliciter et à l'informer de vos différentes démarches.

1-Vos droits et obligations

Vous travaillez au sein d'un établissement qui assure une mission de service public et participez ainsi à la permanence et à la continuité des soins. Dans ce cadre et quel que soit votre statut, le GH vous reconnaît des droits mais vous impose également des obligations.

Vos obligations

Les obligations de secret professionnel et de discrétion professionnelle.

Ces obligations concernent directement l'intégrité du malade et méritent de ce fait une attention particulière de votre part. Il vous est interdit de donner à quiconque, que ce soit directement ou par téléphone, des informations sur l'identité ou l'état de santé des malades hospitalisés, même si la demande émane des autorités de police ou de professionnels de santé libéraux. Il ne peut être dérogé à cette interdiction qu'avec l'autorisation expresse du directeur de l'hôpital, après avis du médecin responsable du service. Toute violation de cette règle est passible de sanctions pénales et administratives.





Le respect des horaires

Le service public hospitalier est régi par le principe de continuité : cela signifie que nous devons assurer la prise en charge des patients de manière continue. Pour cette raison, il est impératif que chacun prenne ses fonctions à l'heure prévue et ne quitte le service que lorsque la relève est assurée. En raison de nécessité de service, des modifications de planning peuvent être imposées. De plus, en cas d'impossibilité de prendre votre travail, vous devez, au plus tôt, avertir au préalable votre encadrement.

L'obligation de réserve

Si vous êtes libre de vos opinions politiques, syndicales ou religieuses, vous êtes néanmoins tenu à une certaine réserve dans l'expression de celles-ci. Une stricte neutralité s'impose à vous dans vos relations avec les usagers de l'établissement, ainsi que vis-à-vis de vos collègues.



L'obligation d'obéissance hiérarchique

Quelle que soit votre fonction dans la hiérarchie, vous êtes responsable des tâches qui vous sont confiées. Vous devez vous conformer aux instructions de votre supérieur hiérarchique, sauf si l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

L'obligation d'exercice exclusif de ses fonctions

Que vous soyez fonctionnaire, contractuel ou agent public, vous devez consacrer l'intégralité de votre activité professionnelle à votre emploi dans la fonction publique. Sous certaines conditions, des dérogations sont possibles dans le cadre d'une autorisation de cumul d'activités. Vous devez cependant en faire la demande par écrit auprès du directeur des ressources humaines. Une commission de déontologie peut être saisie pour les situations les plus complexes.

La laïcité à l'hôpital

Le principe de laïcité vous garantit une liberté d'opinion mais vous impose également de garder vos convictions dans votre sphère privée.

L'obligation de neutralité vous interdit, en tant qu'agents publics, de manifester vos croyances religieuses que ce soit par vos actes, votre parole, votre tenue vestimentaire ou le port de signes religieux. Vous ne devez pas porter de signe ostentatoire évoquant votre appartenance religieuse sur votre lieu de travail, que ce soit dans votre service mais aussi dans les espaces communs comme le restaurant du personnel. Votre attitude et votre tenue doivent être en accord avec la neutralité du service public.

Les étudiants médicaux et paramédicaux, lorsqu'ils sont dans l'enceinte de l'hôpital, doivent respecter les mêmes règles que les agents de l'établissement. Le respect du principe de laïcité impose également de respecter les convictions religieuses et philosophiques des patients, dès lors que leur manifestation ne perturbe pas le bon fonctionnement du service public hospitalier. Une atparticulière est nécessaire tention pour assurer, dans toute la mesure du possible, les régimes alimentaires et les rites funéraires souhaités par les patients.

Vos droits

La liberté d'opinion

Vous êtes libre de vos opinions mais vous devez vous abstenir de les exprimer dans le cadre de votre exercice professionnel car en tant qu'agent public, vous êtes tenu à un devoir de réserve.

La liberté syndicale

Le droit syndical est reconnu dans la fonction publique hospitalière. Vous êtes libre d'adhérer ou non au syndicat de votre choix. L'exercice du droit syndical s'inscrit dans le respect des nécessités du service. En outre, il doit se dérouler en dehors de la présence des malades et en dehors des lieux ouverts au public.

Le droit de grève

Après dépôt d'un préavis par une organisation syndicale, vous avez le droit de participer au mouvement de grève. Toutefois, pour assurer la continuité du service public, vous pouvez être assigné à votre poste de travail. Si vous ne respectez pas cette assignation, vous vous exposez à une sanction disciplinaire. La participation à un mouvement de grève donne lieu à une retenue sur votre salaire.

Le droit à une protection dans l'exercice des fonctions

Dans le cadre de l'exercice de vos fonctions. vous bénéficiez d'une protection juridique légale contre menaces, outrages, violences. voies de fait, injures ou diffamations. protection Concrètement, cette fonctionnelle vous permet de bénéficier d'une assistance de l'AP-HP dans vos démarches en justice.

Le droit à la formation professionnelle

Quel que soit votre statut, vous pouvez bénéficier de la formation professionnelle continue. Cette dernière a pour but de garantir la sécurité et la qualité des soins et d'assurer le développement professionnel des agents.



2- Santé et qualité de vie au travail

Service de médecine au travail

Le service de santé au travail s'adresse à tous les personnels du groupe hospitalier. Vous serez amené à rencontrer le médecin du travail pour :

- Une visite médicale d'aptitude au poste avant la prise de poste
- Des visites périodiques selon un calendrier et des modalités adaptées aux risques professionnels auxquels vous êtes exposé
- Des visites de reprise du travail suite à un congé de maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle sans condition de durée, une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail ou encore une absence d'au moins 30 jours pour cause de maladie ou d'accident d'origine non professionnelle.

Contacts •

Avicenne

2 01 48 95 58 02

Jean-Verdier

2 01 48 02 60 60

René-Muret

2 01 41 52 58 90



Vous envisagez une grossesse?

Votre activité professionnelle peut vous exposer à des dangers affectant le développement normal de l'enfant à venir. Les premières semaines sont décisives. La période de vulnérabilité principale se situe au 1er trimestre de la grossesse qui correspond à la période de développement des organes. Prenez contact avec le médecin du travail le plus tôt possible. Ce dernier s'assurera de la compatibilité entre l'état de grossesse et les conditions d'activité au poste de travail.

Service social du personnel

Le service social du personnel contribue à faciliter l'équilibre entre vie personnelle et vie au travail, dans le respect de la personne et du secret professionnel. Des assistants sociaux du personnel sont à votre disposition. Ils assurent des permanences sur votre site et vous accueillent sur rendez-vous. Leur rôle consiste à :

- Informer sur les droits sociaux et les prestations sociales de l'AP-HP
- Accompagner les agents dans les situations de changement professionnel
- Orienter vers les dispositifs adaptés et aider à l'accomplissement des formalités et des démarches administratives
- Aider à trouver un équilibre entre les contraintes professionnelles et celles de la vie privée
- Participer à l'élaboration de la politique sociale du groupe hospitalier.



Psychologues du personnel

Des psychologues du personnel sont à votre disposition sur les trois sites du groupe hospitalier. Ils vous proposent un lieu d'écoute et de prise en charge psychologique. Les consultations sont totalement libres et confidentielles et s'inscrivent dans une démarche volontaire et personnelle.

Sécurité et santé au travail

Le Pôle Amélioration des Conditions de Travail (PACT) a pour mission de traiter les problèmes relatifs à la santé et sécurité au travail ainsi qu'aux différents risques professionnels.

La démarche de prévention des risques professionnels repose sur une analyse a priori des risques au sein du Document Unique de l'établissement. Cette analyse a priori est ensuite déclinée dans un Programme Annuel de Prévention des RIsques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT).

L'objectif premier, termes de en sécurité santé et travail, est au de préserver l'intégrité physique de chacun. Pour cela, des techniques (protections moyens collectives, remplacements promatériel...), gressifs organisationdu opérations, (planification des formations spécifiques...) et humains sont mis en place. Cependant, le comportement responsable de chacun est également un facteur de réussite : l'utilisation des protections collectives, le port des protections individuelles, le respect des modes opératoires ainsi la remontée des anomalies permettent de prévenir les événements qui pourraient survenir.

Prévenir les risques professionnels

Les troubles musculo-squelettiques

Dans les soins

- Utiliser les aides disponibles (tapis de rehaussement, rails au plafond, lève-malade...) pour mobiliser les patients
- Privilégier le travail en binôme
 Sur les postes de travail
 - Avoir le haut de l'écran à hauteur des veux
- Placer son écran de façon à ce qu'il soit perpendiculaire à une fenêtre

Les risques psycho-sociaux

Ils sont définis comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels ». Ils peuvent affecter la santé physique (en provoquant des troubles musculo-squelettiques par exemple) ou mentale.

Des formations à la gestion du stress sont organisées au niveau du Groupe Hospitalier et sont accessibles à toute personne qui en fait la demande. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le conseiller en prévention des risques professionnels, le psychologue du personnel ou le médecin du travail.

Les risques chimiques

Identifier les produits dangereux grâce à leurs pictogrammes

| Pictogramme | Signification | Pictogramma | Signification |
|-------------|--------------------------------------|-------------|--|
| | (apinalsie | | Toxique |
| 0 | Consult | (2) | Comburant |
| ③ | Inflammable | \Diamond | Gaz sous pression |
| 4 | Dangereux pour l'environnement | 3 | CMR, provoque de greves effets sur les poumons, provoque des aflergies respiratoires |
| (| Peut provoquer d | | (ecolima) |

- Porter les équipements de protection individuels (masque, gants, lunettes) lors de l'utilisation de produits chimiques
- Privilégier les équipements de protection collectifs (sorbonne, hotte...)
- Ranger les produits dangereux dans des armoires ou des pièces fermées avec des bacs de rétention
- En cas de besoin, contacter le référent risques chimiques du GH

Que faire en cas d'accident du travail ?



- S'il s'agit d'un accident bénin n'entraînant pas d'arrêt de travail ni de soins médicaux donnant lieu à une prise en charge par les organismes d'assurance maladie ou par l'AP-HP, vous devez inscrire ce dernier sur le registre des accidents de travail du service. Le feuillet rose doit être remis au service de médecine de travail tandis que le feuillet jaune doit être transmis au service AT/MP de la DRH.
- Pour tous les autres accidents de travail sans ou avec arrêt, vous devez transmettre dans les plus brefs délais un formulaire de déclaration d'accident au service AT/MP de la DRH. En cas d'arrêt de travail, vous devez remettre votre certificat médical avec la date de fin d'arrêt au service AT/MP et prendre rendez-vous avec le service de médecine du travail pour procéder à la reprise de poste.

Crèches et accueils de loisirs

Au sein des HUPSSD, les 3 crèches sont ouvertes de 6h30 à 21h30 tout au long de l'année. Elles accueillent les enfants de 2 mois 1/2 à leur scolarisation. Les dossiers de place en crèche sont à retirer auprès du Directeur de chaque crèche. Ils doivent être déposés avant le 5e mois de grossesse et au plus tard avant les commissions d'admissions qui se tiennent semaines 10, 23, 38 et 49 de chaque année civile.

Le centre de loisirs présent sur le site de René-Muret est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il accueille les enfants de la maternelle jusqu'à 10 ans révolus. Les dossiers sont à retirer auprès du Directeur du centre de loisirs et à déposer au plus tard 3 semaines avant les commissions d'admissions qui se tiennent semaines 10, 38 et 49 de chaque année civile.

AGOSPAP

Les activités sociales et culturelles de l'AP-HP sont gérées par l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

L'AGOSPAP gère l'ensemble des activités sociales et culturelles des personnels en proposant diverses prestations : séjours juniors, vacances, loisirs, prestations sociales, arbre de Noël (spectacles et cadeaux), aides exceptionnelles AP-HP, allocation annuelle enfant handicapé, allocation départ à la retraite, etc.

L'association favorise l'accès aux prestations grâce à des subventions calculées en fonction du quotient familial de chaque ouvrant droit.

Pour plus d'informations sur les prestations offertes, vous pouvez consulter le site interne de l'AGOSPAP : www.agospap.com

3- Relations avec les usagers : vos ressources

Les chargés des relations avec les usagers

Ils ont pour mission de répondre aux questions et réclamations des usagers, de les orienter et de faire l'interface avec les équipes de l'hôpital. Ils peuvent recevoir les patients si les questions ou réclamations n'ont pas été résolues avec l'encadrement du service.

Les représentants des usagers

Ce sont des représentants désignés au sein d'associations agréées. Ils sont indépendants de l'hôpital. Leur mission est de faciliter l'expression des malades, de favoriser le dialogue et l'échange avec les professionnels hospitaliers. Ils portent la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision. Ils sont notamment représentés au sein de la Commission Des Usagers (CDU).

Les médiateurs

Les médiateurs médicaux et paramédicaux peuvent accompagner les équipes soignantes dans le cas d'un litige avec un

patient ou ses proches (parcours médical, prise en charge, informations...). Ils sont sollicités par le chargé des relations avec les usagers et les associations.

Les associations

Plusieurs associations de bénévoles interviennent à l'hôpital dans le cadre de conventions signées avec la direction. Leur rôle est de participer à l'amélioration des conditions de vie des malades hospitalisés et/ou à l'accueil de leur famille. Elles peuvent intervenir dans les services au chevet des patients ou proposer des ateliers et des rencontres.

Les cultes

L'hôpital est un service public soumis au principe de laïcité. Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité de ses voisins. À ce titre, des aumôniers sont présents au sein des hôpitaux. Les patients peuvent demander à l'équipe soignante d'être mis en contact avec un aumônier.

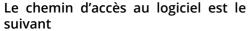
Que faire lorsqu'un patient exprime une insatisfaction lors de son hospitalisation ?

Il est important de faire remonter la réclamation formulée par le patient au cadre du service et au médecin référent pour leur permettre de la traiter en première intention. Si l'insatisfaction persiste, vous devez informer le patient de la possibilité de porter sa réclamation auprès de la direction en adressant un courrier au directeur du site et lui indiquer l'existence des représentants des usagers et de la CDU.

4- Vigilances et risques

OSIRIS : déclarer un événement indésirable

Les événements indésirables doivent être signalés dans le logiciel de signalement des événements indésirables OSIRIS. Ce signalement permet une démarche d'amélioration de la qualité. Signaler sa propre erreur est constructif et ne peut entraîner de sanction.



- → Page d'accueil Intranet
- → Rubrique « Toutes vos applications
- → «OSIRIS»
- → Cliquez sur « Signaler un événement indésirable »

Tous les signalements sont vus par l'encadrement concerné, et par les experts du domaine. Une Cellule de Gestion des Evénements Indésirables (CGEI) du GH réalise une revue chaque quinzaine pour repérer les événements les plus significatifs et s'assurer des suites données.

Les événements les plus importants peuvent faire l'objet d'une session de RMM (Revue de Morbidité et de Mortalité) ou de CREX (Comité de Retour d'Expérience) régulièrement organisées dans les services, voire d'une Réunion d'Analyse d'Evénement (RAE) ponctuelle pour les cas les plus graves.





Risque infectieux

Les HUPSSD sont très engagés dans la prévention du risque infectieux, et ce depuis de nombreuses années. Les membres du Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) travaillent en collaboration étroite avec l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) pour lutter contre le risque infectieux.

Il existe plusieurs règles essentielles pour lutter contre les infections nosocomiales :

- Porter la tenue professionnelle adaptée au secteur
- Respecter strictement les consignes d'hygiène des mains et les précautions standards
- Signaler et dépister les patients hospitalisés à l'étranger pour éviter la diffusion des BHRe
- Respecter les procédures spécifiques pour tous les actes invasifs.

Sécurité

Sécurité des personnes et des biens

Le service de sécurité anti-malveillance est chargé :

- D'intervenir lors d'actes d'incivilités ou de malveillance (rondes, protection des personnes, interface avec les services de police),
- De recueillir les objets perdus,
- De la circulation des véhicules dans l'enceinte de l'hôpital et des autorisations de stationnement pour le personnel.

Pensez à les informer de tout fait anormal, de toute présence suspecte dans l'hôpital, de tout événement troublant la quiétude ou la vie quotidienne.

Sécurité incendie

En cas d'incendie, déclenchez l'alarme incendie. Composez le 33 33 et précisez :

- → Le lieu exact
- → La nature du feu
- La présence de victimes
- → Votre nom et qualité
- Le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre

Des formations obligatoires sont régulièrement organisées pour connaître les consignes d'évacuation et vous apprendre à utiliser les extincteurs.

Pour rappel, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital.



Gestion documentaire

La Gestion Electronique Documentaire (GED) est un outil qui rassemble les procédures, fiches techniques et formulaires du groupe hospitalier. Vous pouvez la consulter via l'intranet.

Le chemin d'accès à la GED est le suivant

- → Page d'accueil Intranet
- → Rubrique « Toutes vos applications »
- → «Gestion électronique documentaire»

La GED vous permet d'effectuer une recherche par mot clé, par classeur ou une recherche avancée :



Réunions d'équipe et réunions d'encadrement

Les réunions d'équipe au sein de votre service et les réunions d'encadrement ont pour objectif de partager régulièrement des informations stratégiques, d'actualité mais également des projets en cours menés par des groupes de travail pour vous donner une vision précise et globale de l'évolution de nos hôpitaux.

Intranet

Il existe un intranet pour chacun de nos hôpitaux. Ce dernier vous donne accès à l'actualité de l'établissement, à des informations pratiques, mais également à une boîte à outils, ainsi qu'aux différents formulaires et applications mis en place sur le groupe hospitalier.





L'Actu-GH, le journal du groupe hospitalier

Le journal interne est proposé à l'ensemble du personnel 3 fois par an. Son objectif est de relayer l'actualité, les projets des services et les orientations stratégiques du groupe hospitalier. N'hésitez pas à faire part de vos propositions d'articles à la communication.





La newsletter du CEL

Comité Exécutif Local



AP-HP Pro, l'appli mobile des professionnels AP-HP

Personnalisable par établissement ou par thème d'intérêt via la rubrique «Mon profil», l'application AP-HP Pro permet d'accéder depuis votre téléphone portable ou tablette à des informations pratiques afin de faciliter votre quotidien.

Réseaux sociaux

Les HUPSSD sont présents sur les réseaux sociaux ! Retrouvez toute l'actualité culturelle, événementielle et scientifique des Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis sur Facebook et soyez ainsi informés des derniers temps forts de vos hôpitaux!

Site internet du groupe

http://chu93.aphp.fr/



Rapport d'activité

Chaque année le groupe hospitalier produit un rapport d'activité. Ce dernier constitue un véritable document de référence : il présente les chiffres clés de l'activité, les projets stratégiques pour l'établissement et revient sur les événements et faits marquants de l'année.



| Notes | |
|-------|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| Notes | | |
|-------|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| _ | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



JEAN-VERDIER

RENÉ-MURET

Moyens d'accès



TRAMWAY

T1 - Arrêt Hôpital Avicenne



MÉTRO + TRAMWAY T1

Ligne 5 - Bobigny Pablo Picasso Ligne 7 - La Courneuve 8 mai 1945



BUS + TRAMWAY T1

Lignes 251, 303, 620, 615 Arrêt Pablo Picasso

Moyens d'accès



Gare SNCF Bondy - "Eole" Ligne E du RER

Gare RER Aulnay-sous-bois

Puis bus 616 Arrêt hôpital Jean-Verdier



Lignes 146 - 147 - 347 ► Arrêt Pasteur hôpital Jean-Verdier Ligne 616 B ▲ Arrêt hôpital Jean-Verdier



Ligne 5 Bobigny / P. Picasso puis bus ligne 146 Ligne 5 Bobigny / P. Picasso puis tramway arrêt Pont de Bondy puis bus 147 ou 347 Ligne 5 Église de Pantin puis bus 147 ▲ Arrêt Pasteur hôpital Jean-Verdier



RN3 Porte de Pantin - Direction Meaux A3 Porte de Bagnolet - Direction Lille ➤ Sortie n° 3 : Bondy / Meaux

Moyens d'accès



RER B

Aulnay-sous-bois



BUS

Ligne 618 - Arrêt Rougemont



VOITURE - Autoroute A3

Sortie Aulnay Centre direction Villepinte

AVICENNE

93000 Bobigny **2** 01 48 95 55 55

125 rue de Stalingrad

JEAN-VERDIER Avenue du 14 juillet 93140 Bondy

2 01 48 02 66 66

RENÉ-MURET Avenue du Dr Schaeffner 93270 Sevran

2 01 41 52 59 99

